



Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 février 2023 à Maconge.

Huit personnes présentes lors de cette assemblée.

Trois personnes excusées ayant donné un pouvoir.

Le Président présente les activités et temps forts 2022.

1/ Rappel concernant la prise en compte des nuisances sonores et environnementales sur le circuit par la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche : explication du principe de suivi du niveau sonore par une moyenne des émissions en continu sur la journée, temps de pause méridienne compris, moyenne journalière ne devant pas dépasser 75 dB, avec des pics en instantané au maximum de 100dB , sinon le temps de roulage est diminué si ce seuil vient à être dépassé.

Position de l'association : ce suivi ne répond à aucune norme ni aucun protocole ; les niveaux de référence sonores et la durée retenue sont purement arbitraires ; les riverains du circuit n'ont que faire d'une potentielle réduction de roulage si le ressenti du reste de la journée est insupportable.

Action retenue : poursuite du suivi des nuisances sonores ressenties par les riverains (horaire, durée, vitesse et direction du vent, niveau sonore du sonomètre, ressenti). De plus, **en cas de sensation de forte gêne**, alerte immédiate du gestionnaire par tél :

07 87 96 93 86 et demander à faire cesser immédiatement la cause de la gêne sonore. (très souvent le ou les véhicules responsables du dépassement sonore sont identifiés, mais sans intervention de notre part, ils ne sont pas évincés).

2/ Echanges entre les participants de l'AG sur le ressenti des nuisances sonores et leur impact sur le cadre de vie. L'activité s'est amplifiée par l'augmentation du nombre de jours d'utilisation du circuit dont des véhicules parfois très bruyants les jours de semaine.

Les avions ainsi que les ULM génèrent des nuisances de plus en plus importantes (voltige et avion type Broussard) ; ils survolent régulièrement le village.

Comme pour la piste, en cas de fortes nuisances sonores provoquées par les avions ne pas hésiter à appeler : **06 13 13 77 04**

3/ réhomologation du circuit en 2023 : la commune de Maconge a donné un avis défavorable justifié.

La commune de Maconge était représentée à une réunion de terrain de la commission départementale de sécurité routière le 23 février 2023.

La discussion a porté essentiellement sur les points relatifs à la sécurité.

La future réglementation de la Fédération Française de Motocyclisme applicable à partir de 2024 devrait être intégrée à l'arrêté d'homologation, ce qui abaisserait à 95db les émissions sonores (102db actuellement).

Concernant le possible impact sur l'environnement des eaux de ruissellement de la piste, aucune prise en compte n'est envisagée. Il en est de même pour le respect du Code de la Santé Publique fixant une émergence du bruit perçu inférieure ou égale à 5 db (valeur corrigée en fonction de la durée d'émission) ; la réponse de la Communauté de Communes est que la moyenne de bruit limitée à 75db sur la journée respecte la réglementation.

4/ Point financier et tarifs de l'adhésion approuvés à l'unanimité :

- Solde du compte : + 365.48 €.
- Tarifs reconduits pour les adhésions 2023 : 5 € pour la 1^{ère} adhésion / 10 € pour un renouvellement / 15 € pour l'adhésion « famille ».

5/ Renouvellement du conseil d'administration :

Les 5 membres sortants se représentent :

- Carine Lopez
- Marie-Chantal Clerc
- Damien Lerat
- Philippe Souverain
- Pierre Gathelier

MM Alain Laroche et Denis Timechinat présentent leur candidature au CA.

Les 7 candidats au conseil d'administration sont élus à l'unanimité.

6/ Actions/pistes de travail pour 2023

- Renouvellement de l'adhésion à FNE 21 (France Nature Environnement).
- Augmenter le nombre d'adhérents et rechercher le soutien des élus des communes voisines.
- Reconduction du Troc Jardin. Date prévue : **samedi 06 mai 2023**.
- Etude de l'impact des eaux de ruissellement de la piste sur l'environnement.
- Suite à notre courrier à Mme la Sous-Préfète concernant le renouvellement de l'homologation du circuit en 2023, une réunion est prévue en juin.

Points à aborder :

- respect du code de la Santé Publique concernant les normes d'émission de bruit.
Validité de la moyenne limitée à 75db sur la journée ?

- Prise en compte du traitement des eaux de ruissellement de la piste.
 - Demande d'interdiction de l'activité du circuit les dimanches après-midi.
- **Augmenter les remontées « en direct » de mécontentement par rapport au niveau des émissions sonores en appelant le circuit 07 87 96 93 86 ou l'aérodrome 06 13 13 77 04.**
- Les appels sont de plus en plus fréquents.
N'hésitez pas, plus le circuit recevra d'appels, plus nous aurons de chances d'être entendus.
Nous réfléchissons à la mise en place d'un message d'alerte diffusé à tous les adhérents en cas de nuisance avérée pour permettre au plus grand nombre d'intervenir (groupe whatsApp, SMS...).

7/ Questions diverses

M Jean-Marie LAZERGES Secrétaire Général des Sentinelles de l'Auxois, nous informe que son association réfléchit à une possible « mise en veille » de son activité et pourrait nous aider pour le financement d'actions. Cela sera débattu lors de l'AG du du 15/04/2023.

Maconge le 20/05/2023,

Le CA des Sentinelles du Sud de l'Auxois.



Compte-rendu du CA du 25/02/2023

Lors de l'Assemblée Générale du 25/02/2023 il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Les nouveaux membres, élus à l'unanimité, sont :

- Mme Clerc Marie-Chantal
- Mme Lopez Carine
- M. Gathelier Pierre
- M. Laroche Alain
- M. Lerat Damien
- M. Souverain Philippe
- M. Timechinat Denis

Le CA procède à l'élection d'un nouveau bureau :

- Mme Lopez Carine, Présidente
- M. Souverain Philippe, Trésorier
- M. Gathelier Pierre Secrétaire

La Présidente,

Carine Lopez